

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0582 du 26/01/2024

Délégation de signature du 25 janvier 2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRCOFI SUD-OUEST

Direction de contrôle fiscal Sud-Ouest

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière d'anonymisation des dossiers de contrôle.

Personnels de direction.

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

L'administrateur de l'État chargé de la Direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Ouest ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment au I de l'article L. 286 B qui prévoit que le recours au dispositif d'anonymisation des pièces de procédures est subordonné à la délivrance d'une autorisation personnelle signée par le Directeur ;

Vu l'article 117 de la Loi de finances pour 2024 qui prévoit que le pouvoir de signer cette autorisation peut être délégué en cas d'absence du Directeur à un cadre A détenant au moins le grade d'administrateur des Finances publiques adjoint ou équivalent ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Claude SORHOUEGARAY, administrateur de l'État, Directeur assistant

- Arnaud CRUNAIRE, administrateur des Finances publiques adjoint

1° à l'effet de signer, en matière d'anonymisation des pièces de procédure, les autorisations d'anonymat délivrées personnellement aux agents des finances publiques en charge des procédures de contrôle, de recouvrement ou de contentieux prévues au livre des procédures fiscales.

Article 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT

PATRICE VESPUCE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Antoine Magnant, Directeur général par intérim

ISSN 2268-0756